



LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE DE JUDO, SAISON 2018/2019
RECAPITULATIF DES EXIGENCES, COÛTS DE FORMATION ET NIVEAUX DE CERTIFICATION

Types de qualifications		Coût de la formation initiale	Volume horaire	Renouvellement par formation continue		Certification
Filière fédérale	Assistant Club	60 €	En centre : 30 heures	40 €	10 heures en centre	Professeur du Club
			En club : 50 heures			
	Animateur Suppléant	200 €	En centre : 30 heures	100 €	20 heures	Professeur du club après accord de l'ETR
			En club : 50 heures			
	CFEB	500 €	En centre : 50 heures	300 €	20 heures	En centre
			En club : 50 heures			
Branche professionnelle	CQP MAM	2105 € avec OPCA	En centre : 207 heures dont positionnement 5h et FOAD 20h	Néant	Jury plénier 16-17/04/2019 LORMONT	
		<i>Pack pédagogique et FOAD e-learning inclus</i>				
		1725 € sans OPCA				En club : 50 heures
Diplômes d'Etat	BPJEPS	6405 € avec OPCA	En centre : 600 heures	Néant	Juin 2019	
		5600 € sans OPCA	En club: 300 heures			
	DEJEPS	Démarrage au 01/01/2019, informations disponibles sur www.creps-aquitaine.fr				
VAE	50 € de frais de dossier à la FFJDA et 200 € de présentation à l'examen final pour le CQP MAM, gratuit pour tous les diplômés d'Etat		Accompagnement, forfait 5 heures : 200 €	Jury plénier propre à chaque diplôme		
Accompagnement, forfait 12 heures : 400 €						
Accompagnement, forfait 20 heures : 600 €						

Le cursus de formation et le processus de certification peuvent faire l'objet d'une prise en compte en cas d'évolution au sein de la filière fédérale d'enseignement judo (AC, AS, CFEB) et en cas d'évolution vers un parcours de qualification professionnelle (CQP MAM, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) : possibilité d'allègement de volume horaire et/ou d'allègement financier lors du positionnement ; dispense des tests d'entrée ; équivalence d'UC ; prise en compte des heures d'encadrement dans la partie 1 « recevabilité » de la VAE et de valorisation des actions conduites dans la partie 2 « dossier » de la VAE. *Se référer aux textes régissant chaque diplôme.*

Le parcours de formation fédérale AC est géré en proximité, à l'initiative des comités départementaux. Les formations DEJEPS (à partir du 01-01-2019) et BPJEPS sont gérées par le CREPS de TALENCE. Le processus d'accompagnement individuel ou collectif pour la VAE concerne tous les diplômés professionnels.